

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2023

En exercice : 39

27 étaient présents :

Philippe GAUDIN, Kristell NIASME, Kati CABILLIC, Christian GODEFROY, Cindy LADISLAS-DALAIZE, Abdelkader DERNI, Marie-Christine PEYNOT, Marie-Jo GAZON (arrivée à 19h45), Jean-Pierre VIC (arrivé à 20h18), Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE (arrivé à 19h18), Daniel DELORT, Bernardina DA SILVA DIAS, Vanessa Laura TILLE (arrivée à 19h18), Marc LECUYER, Martine YUNG, Naoual EL OUAHTA, Catherine MAUVILLY, Jean-François LELIEVRE, Rosa PEREIRA, Fredy ALDEGON, Sylvie ALTMAN, Birol BIYIK, Tania NIOKA (arrivée à 19h16), Zoubida EL FOUKAHI, Eric COLSON, Claude CABELLO-SANCHEZ, Mickaël SAYIN.

3 étaient absents :

Séverine VANHEE
Isabelle PETITFILS
Elise BAZABAS

9 ont donné pouvoir :

Naoual EL OUAHTA pour son compte et celui de Saloua AMKIMEL
Eric COLSON pour son compte et celui Lionel MAZURIE
Christian GODEFROY pour son compte et celui d'Ana Paula GONCALVES-NOVAIS
Philippe GAUDIN pour son compte et celui de Sabri CIGERLI
Marie-Christine PEYNOT pour son compte et celui de Marie-France ZAPATA
Jean-François LELIEVRE pour son compte et celui de Jean-Luc BERNIER
Cindy LADISLAS-DALAIZE pour son compte et celui d'Hubert CHERENE
Sylvie ALTMAN pour son compte et celui d'Alexandre BOYER
Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE pour son compte et celui de Thiaba BRUNI

Secrétaire de séance : Cindy LADISLAS DALAIZE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre à 19 heures, le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges, légalement convoqué le 20 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle André Malraux sise 2 allée Henri Matisse sous la présidence de Philippe GAUDIN, Maire de Villeneuve-Saint-Georges.

Le quorum étant atteint, M. Philippe GAUDIN, Maire de Villeneuve-Saint-Georges déclare la séance ouverte à 19h15.

M. Philippe GAUDIN, maire de Villeneuve-Saint-Georges désigne Cindy LADISLAS DALAIZE secrétaire de séance. Madame Kati CABILLIC a procédé à l'appel nominal ainsi que des pouvoirs pour les conseillers ayant donné pouvoir.

M. Philippe GAUDIN, maire de Villeneuve-Saint-Georges explique à l'assemblée la raison pour laquelle il a convoqué un conseil municipal extraordinaire à la suite du conseil municipal ordinaire en utilisant le délai d'urgence prévu à l'article 2121-12 du CGCT.

Communication des décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales entre le 21 septembre 2023 et le 21 novembre 2023.

Le compte rendu du conseil municipal du 11/12/2023 ainsi que celui du 18/12/2023 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 23.9.1 « Inscription en non-valeur des créances irrécouvrables selon les listes 5959180211 et 6268940511 transmises par le Comptable Public en date du 20 juillet 2023 »

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.2 « Constatation d'extinction de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire »

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.3 « Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 »

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.4 « Fonds de compensation des Charges Territoriales définitif 2022 (FCCT) »

Approuvée à la majorité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.5 « Décision modificative n° 2 – Budget principal 2023 VILLE »

Rejetée à la majorité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.6 « Acompte sur subvention de fonctionnement 2024 versé au CCAS »

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.7 « Délibération spéciale autorisant M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) »

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.8 « Autorisation de cession du volume de bureaux détenu par la Ville au 134-136 rue de Paris et 2 rue Jules Guesde (parcelles cadastrées AO105 et AO106) »

Rejetée à la majorité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.9 « PNRQAD - Offre de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement pour l'acquisition par la Commune, auprès de la société Linkcity Ile-de-France, d'un volume de bureaux dans le programme Carnot 3 »

Retirée de l'ordre du jour

Délibération n° 23.9.10 « Autorisation de cession de la maison située 2, Chemin des Pêcheurs à (94190) VILLENEUVE SAINT GEORGES cadastrée section AS, n°88, lieudit 2, Chemin des Pêcheurs, pour une contenance de 184 m², au profit la Société dénommée SCCV PASTEUR, Société civile de construction vente, dont le siège est à ROMAINVILLE (93230), 2-8 rue de la Fraternité, identifiée au SIREN sous le numéro 898 843 818 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY et sous la condition essentielle et déterminante de son incorporation dans le domaine privé de la commune »

Approuvée à la majorité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.11 « Mise à l'étude du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et constitution de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) »

Approuvée à la majorité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.12 « Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Commune de Villeneuve- Saint-Georges pour l'année 2022 »

L'assemblée délibérante prend acte du bilan

Délibération n° 23.9.13 « Approbation de deux avenants n°2 aux conventions de portage foncier, à intervenir entre le Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne (SAF 94) et la ville de Villeneuve-Saint-Georges concernant les parcelles de terrains nus cadastrées section AO 561 d'une superficie de 1 515 m² située 16bis rue Jules Guesde et parcelle AO563 et AO 565 d'une superficie totale de 850 m², situées 11-13 avenue Carnot, pour prorogation des durées de portage jusqu'au 11 décembre 2027 »

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.14 « Signature marchés / avenants / contrats »

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.15 « Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal »

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 23.9.16 « Installation d'une fête foraine »

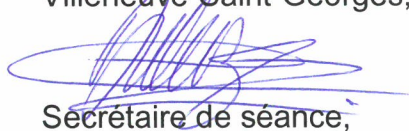
Retirée de l'ordre du jour

Délibération n° 23.9.17 « Organisation d'une parade sur la voie publique »

Retirée de l'ordre du jour

Fin de la séance à 22h30

Villeneuve-Saint-Georges, le 29/12/2023


Secrétaire de séance,

Cindy LADISLAS DALAIZE


Monsieur le Maire,
Philippe GAUDIN

